

Observatoire nantais des libertés

Communiqué

Nantes, le 5 février 2020

Arrêter l'utilisation excessive de la force

Le jeudi 30 janvier, à l'occasion d'une journée d'épreuves communes de contrôle continu (E3C) du nouveau bac, des lycéens ont participé à une action de blocage du lycée Guist'hau à Nantes, par leur présence et avec des poubelles devant les portes, pour protester contre la réforme du baccalauréat. Il ressort les faits qui suivent.

Le blocage avait commencé tôt le matin ; une personne a tenté de mettre le feu aux poubelles, ce feu a été éteint très rapidement par les lycéens eux-mêmes ; plus d'une heure après, en milieu de matinée, quelques dizaines de lycéens participant au blocage ou attendant de pouvoir entrer se tiennent devant la porte du lycée, la situation est calme ; un groupe d'enseignants est à proximité ; des policiers de la Compagnie départementale d'intervention arrivent pour dégager l'entrée du lycée ; les lycéens n'ont pas de geste hostile ; un enseignant se met entre les lycéens et les policiers ; les policiers font partir les jeunes avec des coups de matraque, en utilisant des bombes lacrymogènes à main et ce, selon les témoignages, sans médiation, ni sommation ou appel préalable à la dispersion.

Si la police voulait débloquent le lycée, elle le pouvait, sans utiliser la force de manière excessive comme elle l'a fait. Elle devait également le faire en prévenant de ses mouvements, plus particulièrement face à des jeunes dont des mineurs. Tout s'est passé comme si l'intervention violente de la police devait avoir pour effet de faire peur à ces jeunes qui participaient à une action collective de protestation, forme d'expression de la citoyenneté, et non à un acte de délinquance. Beaucoup de jeunes ont été choqués ; or, le maintien de l'ordre ne doit pas conduire les personnes à renoncer à leur droit d'expression par intimidation.

L'*Observatoire nantais des libertés (ONL)* a relevé, dans son rapport paru en mai dernier, une situation du même type survenue devant le lycée Jean Perrin à Rezé en mars 2018. Des faits du même ordre sont également survenus ces jours-ci dans d'autres villes du pays.

Il appartient à la police d'agir de manière proportionnée et adaptée ; cela n'a pas été le cas ici. La Préfecture et la hiérarchie de la police portent la responsabilité de ce qui s'est passé. L'*ONL* interpellera ces dernières à ce sujet. L'*ONL* rappelle une nouvelle fois que la Préfecture et la police ont une double mission de maintien de l'ordre public : protéger les personnes dont les manifestants ainsi que les biens et faire respecter les libertés dont le droit de manifester.

L'*Observatoire nantais des libertés* avec les associations Association Républicaine des Anciens Combattants, Attac, Droit au logement, France Palestine Solidarité, Ligue de l'Enseignement-Fédération des Amicales Laïques, Ligue des droits de l'Homme, Maison des Citoyens du Monde, Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement, Syndicat de la Médecine Générale, Syndicat des Avocats de France, Tissé Métisse.
ONL@rezocitoyen.net